UNE CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE PROLONGE LES CONTRATS DE VILLE JUSQU'EN 2022

7 février 2019

La circulaire du 22 janvier 2019 vient préciser la mise en œuvre des annonces présidentielles puis gouvernementales de juillet 2018 en ce qui concerne la politique de la ville.
Téléchargez la circulaire

- Emplacement : Accueil > Actualités > Actualités de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis >
- Adresse de cet article : https://www.professionbanlieue.org/Une-circulaire-du-Premier-ministre-lance-la-renovation-des-contrats-de-ville